# République Française COMMUNE DE TAILLANCOURT215505033

Nombre de membres	Séance du 07 octobre 2022
en exercice: 9	L'an deux mille vingt-deux et le sept octobre l'assemblée régulièrement convoquée
	le 07 octobre 2022, s'est réunie sous la présidence de
Présents: 7	Sont présents: Jean-Paul BRISSON, Pierre-Jean GRZELAK, Denis JACOB,
	Fabienne LEJEUNE, Nicolas LIBERT, Christine MAGINOT, François MAZELIN
Votants: 7	Représentés:
	Excuses: Laurelia BIQUELIN
	Absents: Jean-Louis CHIQUEL
	Secrétaire de séance: Christine MAGINOT

#### Objet: Choix du maître d'oeuvre pour l'enfouissement des réseaux - 2022 021

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les propositions de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs TRANCHE 3 :

- retient l'entreprise SETRS
- autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'oeuvre

### Objet: destination des coupes - 2022 022

Après avoir délibéré le conseil municipal décide :

-Exploitation en régie de la totalité des arbres de futaie, des houppiers, du taillis, des petites grumes et des arbres de qualité chauffage de la parcelle n° 5

Le conseil municipal demande l'assistance de l'ONF pour effectuer le cubage et le lotissement des bois destinés à la vente.

## -La délivrance à la commune des arbres de qualité chauffage de la parcelle 30

L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 garants :

M BRISSON Jean-Paul, M LIBERT Nicolas et M CHIQUEL Jean-Louis

Conformément aux articles L 145-1 et L 145-2 du Code forestier, le conseil municipal fixe :

- -le mode de partage par feu/par habitant/par feu et par habitant (1)
- -le délai d'abattage et débardage au 30/10/2024

#### Objet: Saint Nicolas - 2022 023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, :

- décide de proposer un spectacle aux enfants de la commune pour la Saint-Nicolas
- retient la société "ART PRODUCTION" pour le spectacle
- autorise le Maire à signer le contrat avec la société

### Objet: plantation de haies - 2022 024

Le maire présente au conseil municipal l'idée de planter des haies le long de l'ancienne voie ferrée. Après en avoir déliberé, le conseil municipal décide :

- Est favorable à la plantation de haies
- Mandate Meuse Nature Environnement pour monter le dossier et le présenter au conseil municipal

#### Objet: Classement d'une parcelle en chemin rural - 2022 025

Le conseil municipal décide de classer la parcelle A 1028 en chemin rural. Cette parcelle déssert 9 propriétaires.

## Questions diverses:

- Gravillonage rue de la Fontaine : ce point sera porté en discussion lors du budget 2023.
- Monsieur JACOB Denis demande à monsieur le maire pourquoi le coffret électrique devant chez monsieur Coné n'est pas contre le mur. Le Maire répond que l'emplacement des coffrets a été vu entre le maitre d'oeuvre, l'entreprise et les riverains.

La séance est levée à 20h00.